



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.234

**OBJET : ENFANCE ET FAMILLE
DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2010'
POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -

Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/03/10**

RAPPORTEUR : Madame Fatima DRAOUZIA

Politique Publique : Développement des Services de Proximité aux Aixoises et Aixois

OBJET : ENFANCE ET FAMILLE

DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2010'

POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, le dispositif d'aide aux départs en vacances et d'accès aux loisirs a beaucoup évolué pour adapter ses formules et proposer des actions conformes aux besoins identifiés des familles aixoises, lors des réunions de concertation et bilan avec les partenaires associatifs et structures de proximité.

En ce sens, il constitue une réponse très attendue par les structures et les familles aixoises, nombreuses ou en difficulté, représentant un outil éducatif ainsi qu'un levier pédagogique pour permettre aux jeunes et aux familles de se responsabiliser.

Ainsi, la participation de la Ville aura permis en 2009, en partenariat avec les équipements de proximité, d'accompagner les départs en séjours pour des enfants et jeunes aixois pendant les vacances d'été et de Noël.

Ce sont aussi 1487 journées d'accueil en centres de loisirs qui ont été aidées, et une quinzaine de sorties éducatives représentant plus de 500 enfants et jeunes ayant participé à une journée à thème.

Enfin, les séjours familiaux, en week-end ou à la semaine, au printemps, en été ou en décembre ont poursuivi leur développement avec des destinations diversifiées (mer, montagne, campagne).

Au total, plus d'un millier de personnes ont bénéficié d'une aide au départ en centre de vacances, ou d'accès à un accueil de loisirs, de sortie éducative ou encore d'un premier départ en séjour familial.

Le dispositif « Aide aux Vacances et Loisirs » consiste pour l'année 2010 en une continuité des aides à apporter aux familles, tout en évoluant, en concertation avec celles-ci et en partenariat avec les acteurs de terrain, sur les besoins à développer (séjours familiaux et sorties à thème) ou à adapter (séjours collectifs jeunes).

Ces opérations qui sont proposées sur tous les temps des mercredis et vacances scolaires, printemps, été, toussaint et hiver, représentent un budget global de 130.000 €.

1 - Emission des chèques ALSH, préservant l'accès aux loisirs de proximité.

Destinée aux familles nombreuses ou démunies, cette aide individuelle a été portée à 3,50 € par jour en 2009 pour une durée maximale de deux semaines (10 jours).

En 2010, sa valeur restera inchangée, et en regard du quota des années précédentes, ce sont 1500 à 2000 journées qui seront financées sur l'enveloppe globale.

2 - Emission de chèques partenaires, vacances séjours spécifiques

Dans le cadre d'un projet global, afin d'encourager le départ des jeunes des quartiers, il s'agit de poursuivre le partenariat avec les centres sociaux et équipements de proximité qui donne lieu à des départs accompagnés par l'encadrement habituel de ces structures.

Cette formule, valorisante sur le plan éducatif et rassurante pour les familles, a été revalorisée en 2009 de 30 à 35 € par jour, et sera reconduite en 2010.

3 - Emission de chèques familles, en partenariat avec les équipements de terrain.

Initiée depuis plusieurs années, cette action revêt un caractère éducatif indéniable sur le plan du travail réalisé au cours de l'année avec les parents sur les quartiers.

En 2009, les destinations ont été élargies à des séjours en Ardèche, et en bord de mer dans l'Hérault, tout en maintenant les séjours été et hiver dans les Hautes-Alpes.

Devant la demande toujours forte de cette formule, il s'agit en 2010 de continuer à développer cette action qui donne aux familles les moyens de découvrir un autre environnement, en renforçant la fonction parentale ou en recréant le lien parents-enfants par la réalisation d'un projet, et la pratique d'activités en commun.

En réservant un lieu d'accueil adapté au concept de vacances familiales, et en impulsant un catalogue d'activités et de services à découvrir, cette action propose de préparer, d'inciter à un départ en vacances pour familles à faibles revenus. Elle permet une ouverture culturelle favorisant le respect de l'environnement et l'épanouissement personnel au sein de la cellule familiale.

4 - Actions spécifiques (hors été)

Comme chaque année, des sorties éducatives à la journée, sur un week-end, ou à la semaine sont proposées pour compléter ce dispositif, en concertation avec les structures œuvrant sur les quartiers. Il s'agit dans tous les cas de préparer et de réaliser des séjours (soit pour les enfants, soit pour les jeunes, soit pour les familles) qui sont l'aboutissement d'un travail de terrain auprès d'une activité des centres aérés, ou d'un prolongement illustrant l'ouverture prônée par l'accompagnement à la scolarité, ou encore l'expression d'un besoin de partager en famille.

Les périodes à reconduire sont en priorité les mercredis de juin, les vacances de toussaint, et les week-end de découverte à la neige.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de la mise en œuvre de ce dispositif 2010 d'aide aux départs en séjours de vacances, aux accueils en loisirs de proximité et de soutien à la parentalité.

**2010.234 - ENFANCE ET FAMILLE
DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2010'
POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**